

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mathieu-dubois-cssdeschenes-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/ebf535f19848c34ac320063c)
<https://www.cadre21.org/membres/ebf535f19848c34ac320063c>

Date d'obtention : 2025-02-27 18:19:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que l'école et la police ont des rôles distincts à jouer lors d'un événement de sexto. L'école à sa trousse et la police leurs formations. Il est important de rencontrer la victime , l'auteur et le ou les témoins et confisquer le cellulaire lorsque malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

D'avoir la bonne information et de suivre un protocole qui me permettra de faire les bonnes actions et de questionner de la bonne façon.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

L'intention derrière le geste (malveillant), s'assurer d'obtenir l'information nécessaire de la victime, l'auteur et le ou les témoins. S'assurer de clarifier l'intention de la rencontre.